

rejeté

SÉNAT

le 30 juin 1983

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT
EN NOUVELLE LECTURE

interdisant *certain*s appareils de jeux.

Le Sénat a rejeté, en nouvelle lecture, le projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale, en nouvelle lecture.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 30 juin 1983.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

Voir les numéros :

- Assemblée nationale (7^e législ.) : 1^{re} lecture : 1454, 1479 et in-8° 352.
2^e lecture : 1591, 1607 et in-8° 402.
Commission mixte paritaire : 1669 et in-8° 431.
Nouvelle lecture : 1645, 1694 et in-8° 438.
- Sénat : 1^{re} lecture : 305, 331 et in-8° 136 (1982-1983).
2^e lecture : 427, 438 et in-8° 162 (1982-1983).
Commission mixte paritaire : 464 et in-8° 177 (1982-1983).
Nouvelle lecture : 478 (1982-1983).